

La psychomotricité c'est quoi ?

"La psychomotricité est une discipline paramédicale clinique qui étudie et accompagne les interactions entre les fonctions psychomotrices, sensorielles, cognitives et affectives, dans leur contexte relationnel et environnemental. Elle s'adresse à toute personne ayant une intégration perceptivo-motrice perturbée. Le psychomotricien évalue ces dimensions à travers un bilan complet, puis met en place un projet de prise en charge individualisé mêlant rééducation, thérapie, éducation et prévention, afin de restaurer l'adaptation au milieu et favoriser un développement harmonieux".

Quand consulter ?

- Si vous avez des inquiétudes quant au développement de votre bébé.
- Si votre enfant présente des difficultés, des maladroises dans les actes de la vie quotidienne
- En cas de difficultés scolaires, difficultés d'apprentissage et/ou de socialisation.
- Si votre enfant présente des débordements émotionnels et comportementaux.
- En cas d'altération des capacités motrices et/ou cognitives

Les troubles psychomoteurs

- Troubles du neurodéveloppement : TDAH, Troubles du Spectre de l'Autisme, Trouble du développement Intellectuel, Trouble développemental de la coordination
- Retards du développement psychomoteur : acquisitions motrices tardives, prématurité
- Troubles de la régulation tonique : hypertonie, hypotonie, tics
- Troubles de l'organisation spatio-temporelle ou schéma corporel : désorientation, mauvaise latéralisation
- Dyspraxie et maladresse motrice : coordination fine et globale altérée
- Dysgraphie / difficultés graphiques : lenteur, douleurs, lisibilité altérée
- Instabilité ou inhibition psychomotrice : agitation, retrait moteur
- Troubles attentionnels, fonctions exécutives : difficultés de concentration, planification, mémoire de travail visuo-spatiale

Les étapes

1. Prescription médicale auprès de votre médecin traitant
2. Réalisation du bilan psychomoteur à l'aide de tests standardisés et d'observations cliniques
3. Correction des tests, interprétation des résultats, rédaction du bilan
4. Explication des résultats et proposition d'un projet thérapeutique validé par la famille
5. Mise en place d'un suivi hebdomadaire de 45 min par séance

Tarifs

Bilan psychomoteur 150€

Séance individuelle 45 min 39 €



Aides

Remboursements

Les soins en psychomotricité ne sont pas encore remboursés par la sécurité sociale. Cependant, l'obtention d'aides est possible.

- Demande d'AAEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) à la MDPH : 0565535140
- La Plateforme de Coordination et d'Orientation : enfants 0-12 ans suspicion de TND et troubles des apprentissages. Remboursements effectués par la CPAM pendant 12 mois : 0675076119
- Certaines mutuelles prévoient des prestations pour la psychomotricité

